

# La Bibliothèque nationale de France – Le site de Tolbiac

La Bibliothèque nationale de France (BnF) est un établissement public. Elle rassemble en son sein le patrimoine documentaire de la nation. Ses activités se répartissent sur sept sites dont le principal est la bibliothèque François-Mitterrand, situé dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ses missions sont de collecter, conserver, cataloguer, enrichir et communiquer son patrimoine. Son fonds documentaire est immense et très hétérogène. Il est composé de livres imprimés, de périodiques, de documents cartographiques, de documents sonores ou multimédias, de logiciels, de bases de données, de musiques imprimées, de vidéogrammes, de documents iconographiques et d'autres objets divers et variés.

En tant qu'agence bibliographique nationale, elle est dans l'obligation de référencer et d'identifier tous les documents qui ont été édités ou diffusés en France. Sa principale source d'enrichissement s'effectue grâce au dépôt légal. Il est régi par le Code du patrimoine. Cette obligation concerne les éditeurs, les imprimeurs, les producteurs et les importateurs qui se doivent de déposer chaque document qu'ils éditent, impriment, produisent ou importent, à l'un des organismes dépositaires du dépôt légal. Ces organismes sont la BnF, l'Ina, le centre national du cinéma et de l'image animée ainsi que les bibliothèques habilitées par arrêté du ministre chargé de la culture. Depuis 2006, s'ajoute à cela, le dépôt légal de l'internet. Certains documents sont exclus de ce dépôt. C'est pourquoi les diverses structures d'archives que l'on retrouve en France sont complémentaires de ces organismes dépositaires car elles collectent des documents qui sont exclus du dépôt légal. La BnF se veut exhaustive dans cette mission. Les autres formes d'accroissement des collections se font par des acquisitions, des actes de mécénats et des donations.

## *1. Une histoire très ancienne...*

La Bibliothèque a une histoire très ancienne, ses origines remontent dès le Moyen Age. En effet, c'est à partir du roi Charles V (1364 – 1380), au XIV<sup>e</sup> siècle, que la première librairie royale est fondée dans une des salles du palais du Louvre. Transmise à son fils, Charles VI (1380 – 1422), elle est toutefois dispersée à sa mort. C'est véritablement sous le roi Louis XI (1461 – 1483) que les collections royales sont transmises de roi en roi. Sous François Ier (1515 – 1547) une politique systématique d'acquisition va voir le jour avec la création du dépôt légal en 1537. Étape fondamentale, cette ordonnance ne sera cependant pas respectée de façon rigoureuse avant l'arrivée de Colbert (1619 – 1683) ministre du roi Louis XIV (1661 – 1715). Elle est transférée à cette époque rue Vivienne

dans l'actuel 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et de nombreux ouvrages vont être acquis par son impulsion et celle de ses successeurs.

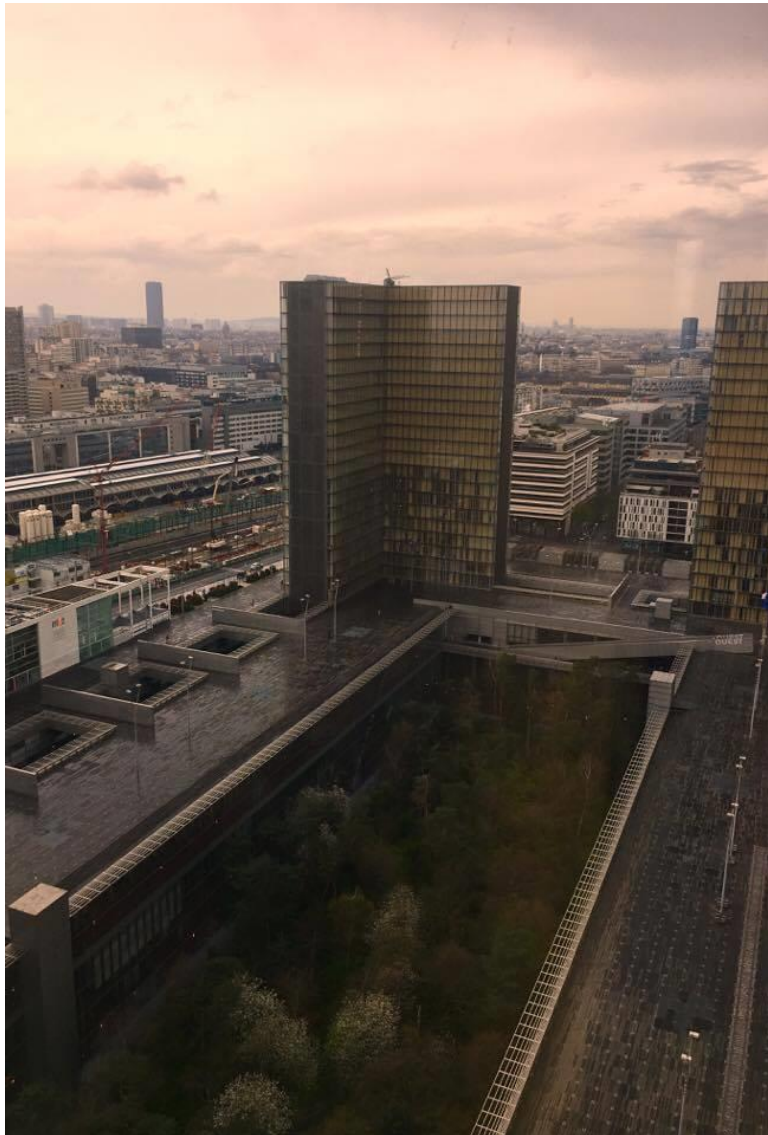
À la Révolution (1789 – 1799) ses fonds s'enrichissent considérablement grâce aux confiscations des biens du clergé et au départ de nombreux aristocrates et princes à l'étranger. Il n'est pas exagéré de dire que la Bibliothèque a doublé sa collection durant cette période, en tout ce sont 250 000 livres, 14 000 manuscrits et 80 025 estampes qui s'ajoutent à l'existant. Suite à cela, de nouvelles préoccupations font jour, comment stocker, conserver et communiquer le fonds documentaire ? C'est un enjeu sans précédent qui demande de vaste moyen. Le manque de place devient une préoccupation constante durant plusieurs décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est que sous le Second Empire (1852 – 1870) que des modifications sont opérées. Les bâtiments existants sont agrandis et réaménagés par l'architecte Henri Labrouste (1801 - 1875) qui donne son nom à une des salles de lecture les plus célèbres de la Bibliothèque. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, d'autres reconstructions et extensions sont réalisées, mais cela ne suffit pas à remédier aux problèmes récurrents de stockage et de manque de place pour les lecteurs.



*Salle Labrouste à la bibliothèque Richelieu – crédit photo : Elisabeth Derobert*

Le 14 Juillet 1988, à l'Élysée, le président François Mitterrand annonce « la construction et l'aménagement de l'une des plus grandes et de la plus moderne bibliothèque du monde ». Le site retenu pour sa construction se trouve dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. En août 1989, c'est le projet de l'architecture Dominique

Perrault qui est sélectionné par le président. Ce choix fait suite à une procédure de



Le 20 décembre 1996, la bibliothèque François-Mitterrand ouvre ses portes. C'est avec cette nouvelle bibliothèque que la BnF va « s'ouvrir » à un plus grand public. L'architecture de Dominique Perrault est organisée en plusieurs niveaux. L'entrée du bâtiment s'effectue aujourd'hui dans le hall Est, au niveau du haut-de-jardin. C'est ici que se situent les salles de lecture ouvertes au grand public. Elles sont distribuées par un déambulatoire qui dessert les quatre tours de la BnF. Les salles d'expositions temporaires accessibles au grand public se trouvent également sur ce niveau. Les quatre tours de dix-huit étages contiennent des bureaux sur sept étages ainsi que les magasins stockant les collections sur onze autres étages. Les salles de lecture accessibles aux chercheurs, se trouvent au niveau rez-de-jardin, soit presque quatre étages plus bas que le haut-de-jardin.

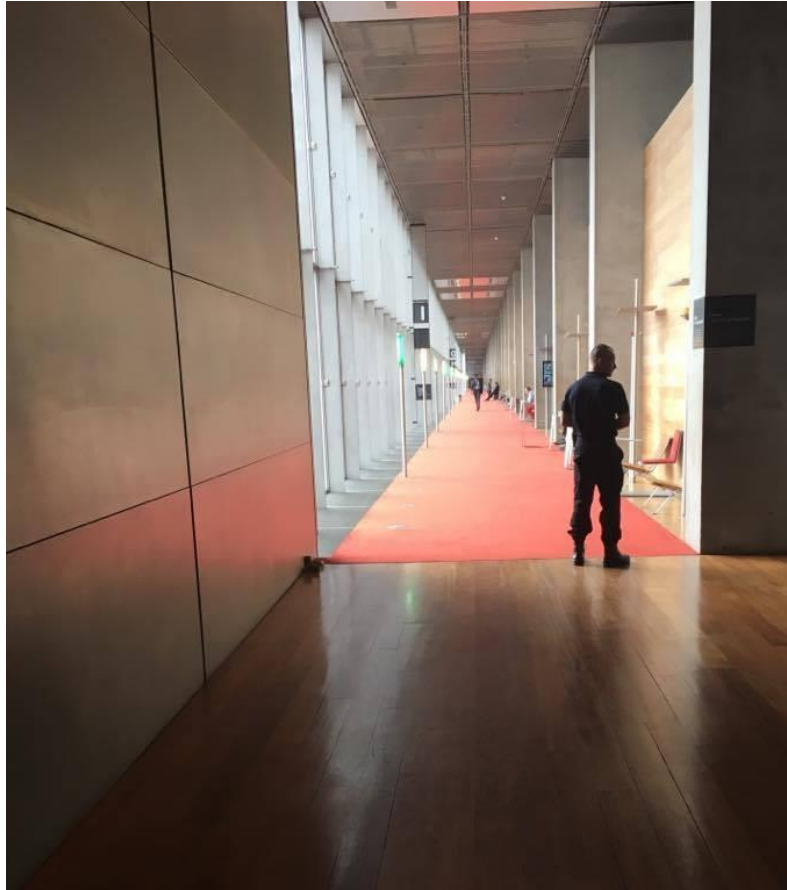
*Les bâtiments, la forêt et l'esplanade de la bibliothèque François-Mitterrand – crédit photo : Elisabeth Derobert*

## *2. Comment valoriser ce lieu et son fonds ?*

La consultation des documents au niveau du haut-de-jardin est possible pour tous types de publics à partir de l'âge de 16 ans, à condition d'acheter un pass à la journée ou à l'année. Pour le rez-de-jardin, une accréditation est nécessaire pour y avoir accès à cause de la fragilité et de la rareté des éléments qui y sont consultables. Les collections sont valorisées par des expositions temporaires ayant lieu plusieurs fois par an à Tolbiac mais aussi sur les autres sites de la BnF. Son fonds très vaste lui permet de réaliser des expositions sur des sujets tout aussi hétéroclites les uns que les autres. Outre cela, le grand public et les scolaires peuvent participer à des ateliers sur des sujets particuliers

en lien avec les collections (atelier pop-up, stop-motion, enluminures, histoire du livre etc.), organisées par les services de médiation. Des visites des bâtiments sont aussi programmées pour le grand public et les publics scolaires la semaine et le week-end. La bibliothèque met par ailleurs à disposition sur ses sites internet de nombreux contenus informatifs et pédagogiques. Quant à la bibliothèque numérique, Gallica, elle a rôle de favoriser l'accès à distance des collections libres de droits, notamment celles qui sont aujourd'hui particulièrement sensibles aux dégradations.

Nous pouvons dire que la BnF est un véritable lieu de mémoire pour la France. Son fonds constitue une collection de références, ce qui en fait un élément essentiel pour la mémoire collective. Reconnu par ses pairs, elle est un centre d'étude et de recherche unique en France. C'est un haut lieu patrimonial et culturel, qui n'a de cesse de vouloir favoriser son accessibilité à un public toujours plus grand.



*Le déambulatoire de la bibliothèque François Mitterrand –  
crédit photo : Elisabeth Derobert*

## **BIBLIOGRAPHIE :**

BLASSELLE, Bruno, MELET-SANSON, Jacqueline, La Bibliothèque nationale de France, Mémoire de l'avenir, Paris, Gallimard, 2006

CORON, Antoine, GERMAIN, Marie-Odile, Trésors de la Bibliothèque nationale de France, Volume II : Aventures et créations, XIXe et XXe siècle.

TESNIERE, Marie-Hélène (sous la dir), Trésors de la Bibliothèque nationale de France, Volume I : Mémoires et merveilles, VIIIe – XVIIIe siècle

## **SITOGRAPHIE :**

« Qu'est-ce-que le dépôt légal » [en ligne], BnF [consulté le 15/05/2017], Disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/depot\\_legal\\_definition/s.depot\\_legal\\_mission.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/depot_legal_definition/s.depot_legal_mission.html)

« Cataloguer et conserver – Missions et projets de la BnF » [en ligne], BnF [consulté le 15/05/2016], Disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/la\\_bnf/missions\\_bnf/s.missions.html#SHDC\\_Attribute\\_BlocArticle0BnF](http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/missions_bnf/s.missions.html#SHDC_Attribute_BlocArticle0BnF)

« De la librairie royale à la BnF – Histoire de la BnF » [en ligne], BnF [consulté le 19/05/2017], Disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/la\\_bnf/histoire\\_de\\_la\\_bnf/a.sept\\_siecles.html](http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/histoire_de_la_bnf/a.sept_siecles.html)